

L'an deux mil treize, le jeudi 30 mai, le Conseil Municipal s'est réuni salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Pierre-Yves MARDELÉ, Maire, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire, le 24 mai 2013.

Etaient présents : Mrs MARDELÉ, POISSON, NOUVEL, Mmes LE TOHIC, CERTENAIS, Mrs COIGNARD, MAIGNAN, PELLOQUIN, BRAULT, Mme BOURNICHE, Mrs RODALLEC, GUYARD, SOCKALINGUM, Mme EVRARD, Mrs CHAMBRIER, GÉRAULT, Mmes MILLE, TOURTELIER.

**Absents excusés ayant donné pouvoir :**

Madame CORMIER pouvoir à Monsieur COIGNARD  
Monsieur MORIN pouvoir à Monsieur POISSON  
Madame LECHAT pouvoir à Monsieur PELLOQUIN  
Monsieur GIRET pouvoir à Monsieur MAIGNAN  
Monsieur OGER pouvoir à Madame CERTENAIS  
Madame OZILLE pouvoir à Monsieur MARDELÉ  
Monsieur BARBÉ pouvoir à Monsieur NOUVEL  
Madame ROYO pouvoir à Monsieur RODALLEC  
Madame LUCAS pouvoir à Madame LE TOHIC  
Madame RONDEAU pouvoir à Monsieur SOCKALINGUM  
Monsieur FERRON pouvoir à Madame TOURTELIER

**Absent non excusé :** /

**Nombre de conseillers en exercice :** 29

**Nombre de présents :** 18

**Nombre de votants :** 29

La séance est ouverte à 20H30.

Il a été procédé conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil Municipal : Monsieur SOCKALINGUM, ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Délibération 2013/05/06

**OBJET :**      **Fonction publique : Autres catégories de personnels**  
**CMAL : RÉMUNÉRATION DES ANIMATEURS**

Monsieur POISSON, Adjoint responsable de la Commission des Finances, expose le rapport suivant :

Afin d'assurer la rémunération des animateurs du Centre Municipal d'Accueil et de Loisirs lors des prochaines vacances scolaires,

Il vous est décidé à l'**unanimité** d'appliquer le barème suivant:

- Moniteur BAFA : 71,85 €par jour (congrés payés inclus)
- Stagiaire BAFA : 47,90 €par jour (congrés payés inclus)

Pour extrait conforme,  
Le 31 mai 2013

Le Maire :

Pierre-Yves MARDELÉ

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

053-215300344-20130530-D20130506-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/05/2013

Publication : 31/05/2013

Pour l'"Autorité Compétente"  
par délégation